

**FICHE DE RÉINSCRIPTION :**  
 ↻ **PÉRISCOLAIRE**  
 (GARDERIE MUNICIPALE, RESTAURATION SCOLAIRE)  
 ↻ **EXTRA-SCOLAIRE**  
 (ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATIONS SPORTIVES)



**ANNÉE 2022/2023**

Cette fiche est à retourner **obligatoirement en Mairie** même si votre enfant ne participe pas aux services périscolaires/extra-scolaires.

**L'ÉLÈVE**

NOM de l'enfant : .....	Prénom : .....
Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _	

École fréquentée à la rentrée :

Maternelle Croix-Calteau : classe .....

Élémentaire Basses-Roches : classe .....

**RÉGIME DES RESPONSABLES LÉGAUX**

Régime :                     Général (CAF)                     Agricole (MSA)                     Fonctionnaire

Caisse d'Allocations Familiales de : ..... N° allocataire CAF : .....

NOM du responsable allocataire : ..... Quotient Familial : .....

**LIEU DE VIE DE L'ENFANT**

Au domicile :                     Responsable 1<sup>1</sup>                     Responsable 2<sup>1</sup>                     Garde alternée

Si les parents vivent séparément :

- le jugement de séparation
- le planning de garde
- une attestation du 2<sup>ème</sup> parent pour la validation de l'inscription ainsi qu'une copie de la carte d'identité

<sup>1</sup> Se référer à la fiche enfant ci-jointe pour vérifier les noms des responsables 1 et 2

**PRESTATIONS VILLE**

**INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE**  Oui     Non

Choix du repas : (voir la notice d'information)                     Repas standard                     Repas sans viande

Intolérance : .....

Allergie alimentaire médicale\* à préciser : .....

Autre problème permanent de santé\* à préciser : .....

*\*Fournir tous justificatifs et pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.*

Lors de l'inscription, les parents sont dans l'obligation de signaler les allergies et les différents problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi. Les parents engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne signalent pas les problèmes de santé de leurs enfants.

**INSCRIPTION GARDERIE SCOLAIRE**  Oui     Non

<input type="radio"/> À la présence :	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin + soir
<input type="radio"/> Au forfait :	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin + soir

**RÈGLEMENTS PAR**     Internet (voir notice d'information)     Prélèvement automatique     Mairie

Envoi facture :                     Version papier                     Version informatique (la disponibilité de votre facture vous sera notifiée par mail, sous réserve d'avoir créé votre compte BLENFANCE)

(NOM DU PAYEUR : .....

Une facture sera envoyée chaque mois en fonction des consommations réelles du mois précédent. En cas d'impayés, le débiteur sera le représentant légal de la famille.



## AUTORISATIONS

### AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant  à partir seul OU  à partir avec les personnes autorisées nommées sur la fiche enfant à la fin de l'accueil périscolaire (garderie/périscolaire le mercredi) et/ou extra-scolaire et j'assume la pleine et entière responsabilité de cette demande et décharge la Mairie de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant.

**ATTENTION : les frères et sœurs mineurs, et autres mineurs désignés comme étant autorisés à venir chercher l'enfant sont sous l'entière responsabilité des parents.**

### AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Oui

Non

J'autorise la participation de mon enfant à toutes les activités proposées par les animateurs notamment en cas de modification du programme prévu.

### AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA NOMINATION

Oui

Non

J'autorise la commune de La Chaussée-Saint-Victor à photographier ou filmer mon enfant durant le temps de fréquentation des services périscolaires/extra-scolaires et à utiliser son image dans les supports d'information et de communication.

### Rappel des documents à fournir :

- Copie du carnet de santé
- Attestation d'assurance pour l'année 2022-2023
- Pour les familles séparées (si non déjà fourni) : copie du jugement + 1 attestation ainsi qu'une copie carte d'identité du 2ème parent pour la validation de l'inscription

**ATTENTION : l'attestation d'assurance est obligatoire pour la participation de votre enfant aux activités périscolaires, ainsi que pour la présence à la restauration scolaire, afin de couvrir à la fois les dommages dont il serait l'auteur (assurance de responsabilité civile) ainsi que ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle – accidents corporels). Chaque famille a le libre choix de son assurance.**

Responsable 1 : ..... Responsable 2 : .....

Responsable légal de l'enfant nommé ci-dessus :

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur les fiches,

*Je suis informé(e) que les données collectées ont été recueillies à des fins d'inscription scolaire. Elles sont conservées pendant un an et sont destinées aux écoles et aux services municipaux. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), je peux exercer mon droit d'opposition de rectification et d'effacement des données me concernant en contactant la Mairie. En cas de violation du RGPD, j'ai le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.*

La Chaussée Saint-Victor, le

Signature